



Département de l'Yonne
Arrondissement de Sens

Mairie de Nailly

89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@nailly.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

Membres présents :

Mesdames : BARDOT - BONTEMS - GOUTELARD - MOUROUX - PETIT - REY GAUCHER - VARACHE.

Messieurs : DUFRESNE - KLEIN - MAISON - MONTAGNE - MOREAU - MULLER

Absent Excusé : Monsieur SOULAGE (Pouvoir de vote à Mr MOREAU). Absent : Monsieur COACHE.

Secrétaire de séance : Madame MOUROUX.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021 :

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des commentaires.

Madame Rey-Gaucher fait des remarques sur les intitulés des titres des délibérations (exemple : vote des comptes administratifs - budget commune, convention de télé relève ne semblant pas très compréhensibles pour les administrés).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur GRILLY de ses fonctions électives et des comités dans lesquels il était inscrit - liste "Ensemble pour Nailly" à compter du 5 mai 2021. Conformément à l'article L.270 du code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer immédiatement la qualité de conseiller municipal au suivant de liste qui est convoqué aux réunions de conseil municipal. Madame CHAMEROY, suivant de la liste "Ensemble pour Nailly" a été convoquée à cette séance et a fait part de son refus d'intégrer le Conseil Municipal.

De ce fait, Monsieur MULLER, 3^{ème} de la même liste intègre le Conseil Municipal et est installé dans ses fonctions.

TRAVAUX VOIRIE :

Prolongation de la Rue du Colmeau :

Monsieur MAISON, Maire-Adjoint chargé des travaux, présente 5 devis et apporte les explications nécessaires concernant ce projet.

Après avis du Comité Consultatif Voirie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de confier la réalisation des travaux de la Rue du Colmeau à l'Entreprise BJ Travaux Publics de NAILLY pour un montant de 6 048 € T.T.C, entreprise la mieux disante.

Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Accès Zone Artisanale :

Monsieur MAISON, Maire-Adjoint chargé des travaux, présente 5 devis et apporte les explications nécessaires concernant ce projet.

Après avis du Comité Consultatif Voirie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de confier la réalisation des travaux d'accès de la Zone Artisanale à l'Entreprise BJ Travaux
Publics de NAILLY pour un montant de 28 084,20 € T.T.C, entreprise la mieux disante.
Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Madame le Maire :

Fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'à l'occasion de l'absence prochaine de la secrétaire de Mairie il est nécessaire de recruter un agent en remplacement à compter du 31 mai prochain.

Propose de faire appel au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de passer une convention avec le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 31 mai prochain.

Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité.

REPAS DU 14 JUILLET :

Madame le Maire :

Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est de coutume dans la commune d'organiser une retraite aux flambeaux le 13 juillet. Cette année, il est proposé de faire précéder le défilé d'un dessert républicain à partir de 21 h.

Le 14 juillet midi, un repas est proposé à la population moyennant une faible participation financière suivi de jeux pour les enfants et les adultes.

Propose de fixer le prix du repas à 5 €/adulte et la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus.

Après avis du Comité consultatif des Fêtes et Cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'organisation des manifestations citées ci-dessus avec bien sûr des réserves suivant les consignes données à cette période.

Fixe à 5 €/adulte le prix du repas et décide de la gratuité pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus.

VOTE : Pour à l'unanimité.

CREATION D'UNE REGIE TEMPORAIRE :

Madame le Maire indique qu'il convient de créer une régie de recettes temporaire afin d'encaisser le produit des repas du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création d'une régie de recettes temporaire afin d'encaisser le produit des repas du 14 juillet.

VOTE : Pour à l'unanimité

CONTRAT DE RELANCE - DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier auprès de la Communauté de Communes du Gâtinais dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026 pour le projet d'aménagement des combles de l'école en vue de la création d'une salle d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Madame le Maire et décide de déposer un dossier auprès de la Communauté de Communes du Gâtinais dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le projet d'aménagement des combles de l'école.

VOTE : Pour à l'unanimité

Affaires diverses :

REPAIR CAFE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un "Repair Café" se tiendra à BRANNAY le 6 juin prochain.

FORUM ENFANCE JEUNESSE :

Présentation de l'affiche du Forum Enfance Jeunesse qui se tiendra le 16 juin 2021 au Gymnase de SAINT- VALERIEN.

ELECTIONS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des élections Départementales et Régionales.

Celles-ci auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Le Maire,

Florence BARDOU



INFORMATIONS

OUVERTURE MAIRIE PENDANT LES CONGES D'ETE :

Rappel : JUILLET et AOÛT : la Mairie sera fermée au public le mercredi en plus du lundi. Les autres horaires sont maintenus.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA POSTE :

A dater du 15 Juin 2021, la distribution du courrier et des colis se fera tout au long de la journée.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Attention !

En raison des mesures sanitaires, le bureau de vote est exceptionnellement transféré à la salle des fêtes.